

Procès verbal de l'assemblée générale constitutive de l'association loi 1901 :

***Consortium d'établissements français d'enseignement supérieur et de recherche
pour le développement de l'USTH****

En date du *huit juin deux mille dix* (8 juin 2010) à Toulouse, dans la salle capitulaire des locaux du PRES « Université de Toulouse », les personnes présentes (voir liste d'émargement) se réunissent en assemblée générale constitutive pour décider la création d'une association.

La présidence de la séance est assurée par M. Marc Gontard, représentant la Conférence des Présidents d'Université (CPU), président de l'Université Rennes 2.

Ordre du jour :

1. *Présentation du projet d'association et de l'USTH**
2. *Création de l'association et adoption des statuts*
3. *Élection des membres du conseil d'administration*

1. Présentation du projet d'association et de l'USTH*

Après une allocution de bienvenue par Gilbert Casamatta, président du PRES « Université de Toulouse », Marc Gontard présente les motivations de la création de l'association et ses principaux objectifs.

Pierre Sebban, recteur provisoire de l'USTH, décrit ensuite le projet USTH, l'état de sa mise en œuvre et les prochaines échéances.

Jean-Luc Clément, conseiller pour la recherche à la DREIC du MESR et Anne de Blighnières, de l'Université Paris Dauphine, exposent le plan de financement de l'USTH et l'état du projet de création d'une fondation pour soutenir ce plan.

Eric Lamouroux, sous-directeur de l'enseignement supérieur au sein de la direction des politiques de mobilité et d'attractivité" de la DGM du MAEE, présente enfin les enjeux du projet USTH pour les relations entre le Vietnam et la France, son caractère structurant et prioritaire, dans le respect des actions antérieures (PFIEV, PUF, ...). Il précise les moyens que le MAEE a décidé d'affecter à ce projet.

Les présentations électroniques de Pierre Sebban, Jean-Luc Clément et Anne de Blighnières seront mises à la disposition de l'ensemble des membres de l'association.

2. Création de l'association et adoption des statuts

A l'unanimité des personnes présentes, il est décidé de créer l'association :

**« Consortium d'établissements français d'enseignement supérieur et de recherche
pour le développement de l'USTH* »**

ayant son siège au 15 rue des Lois, 31000 Toulouse

Le président de séance donne lecture des statuts. Après discussion et échanges de vue, **les statuts ci-annexés sont adoptés à l'unanimité** des membres présents ou représentés. Il est précisé à l'article 4 des statuts que chaque membre fondateur et actif du consortium devra s'acquitter d'une **cotisation annuelle, fixée initialement à 2000 euros**.

*Université des Sciences et Technologies de Hanoï

3. Élection des membres du conseil d'administration :

Le président de séance soumet à la discussion une liste de candidatures d'établissements au conseil d'administration de l'association. Conformément à l'article 7 des statuts, le Conseil d'administration est composée de **15 membres élus** par l'assemblée générale à la *majorité simple des membres présents ou représentés*.

Après rappel de ces dispositions, il est procédé à l'élection des membres du CA. Le vote s'est exprimé sur la liste d'établissements suivants, candidats à une participation au CA de leur responsable (président, directeur) ou de son représentant :

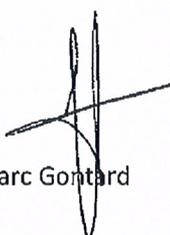
1. Centre National de la Recherche Scientifique /
2. Institut de Recherche pour le Développement /
3. Université Claude Bernard Lyon 1 /
4. Université de la Méditerranée Aix-Marseille 2 /
5. Université Montpellier 2
6. Université Paris Diderot 7 /
7. Université Paris Sud 11 /
8. Université Paris 13 Nord /
9. Université Rennes 2 /
10. PRES Limousin-Poitou-Charentes
11. PRES Université de Toulouse
12. Groupe Ecole des Mines
13. PRES Paris-Tech
14. Université Jean Monnet Saint-Etienne
15. Université Paris Dauphine

Résultat du vote : 29 oui, 1 abstention.

Après l'élection par l'assemblée générale des membres du CA (le responsable de l'établissement ou son représentant), le bureau de l'association (président, trésorier et secrétaire, notamment) a été désigné par le CA en son sein, lors de sa première séance qui a eu lieu le même jour, après l'assemblée générale (voir compte-rendu de ce CA).

Fait à Toulouse, le 8 juin 2010

Le président de l'assemblée générale constitutive,


Marc Gontard